

Alertes professionnelles: Quelles démarches mettre en œuvre ?

Objectifs :



- Comprendre le cadre légal des alertes professionnelles (la loi Sapin II)
- Prévenir les risques en environnement de travail
- Connaître et adopter les meilleures pratiques en matière de gestion des alertes au sein de votre entité (lanceur d'alertes, etc.)

Compétences visées :



- Connaître la loi Sapin II et son application pratique
- Développer un dispositif d'alerte professionnel efficace et conforme
- Former des collaborateurs sur les procédures d'alerte et la protection des lanceurs d'alerte

Pour qui ? Aucun prérequis

Dirigeants, Acheteurs, responsables de conformité, juristes, toute personne en charge de la prévention de la corruption et la gestion des risques, etc

Sessions – Délai d'entrée

Intra-entreprise : nous consulter

Taille du groupe : nous consulter

Inscription : contact@avocats-mathias.com

Durée : 4 heures, en présentiel - continu

Profitez de ce format court et concis, entre professionnels ; tout en conciliant cette formation avec votre agenda d'activités professionnelles quotidiennes.

Tarif :

Stage / personne : sur devis

Option repas : sur demande

Conditions commerciales : nous consulter



Programme – COMPLIANCE 13

Comprendre la loi Sapin II et les alertes professionnelles ①

- Comprendre de la loi Sapin II et ses objectifs et des autres réglementations (RSE, devoir de vigilance, etc.)
- Mettre en œuvre les obligations légales et de prévention
- Comment organiser et gérer la protection des lanceurs d'alerte

Gouvernance et mise en œuvre du dispositif d'alerte ②

- Mettre en œuvre une gouvernance en conformité avec la réglementation et son entité : les étapes clés
- Gérer la communication interne, la formation des collaborateurs et la prévention des risques
- Gérer le recueil des signalements et le respect du RGPD

Gérer les signalements et ses conséquences ③

- Mettre en œuvre des Procédures en cas de réception d'une alerte et leurs conséquences
- Diligenter une enquête interne et gérer les conséquences – cas d'usage (recueil, collecte des preuves, sanctions, etc.)
- Évaluer son dispositif et intégration des retours d'expérience



Modalités pédagogiques



Mathias | Avocats

Pédagogie, méthodes et moyens :

Les modules proposés associent apports théoriques et mise en application : questions & réponses, mises en situation pratiques (simulations, études de cas), échanges avec les participants

Supports de stage :

Bagage pédagogique comprenant un support de présentation et des cas d'usage



Modalités d'évaluation et Organisation

Évaluation : En fin de stage - Questionnaire d'évaluation de la formation

Tests de certification : Aucun (formation non certifiante)

Animateur : Avocat sénior expert, spécialiste de la matière

Lieu de stage : Paris Centre – *Nous consulter*

Accès - Handicap : Contactez notre référent Handicap



CONTACTS:

MATHIAS AVOCAT – 19 RUE VERNIER 75017 PARIS
Tél. +33 1 43 80 02 01 – Mél : contact@avocats-mathias.com
<https://www.avocats-mathias.com>

Siret : 832 285 399 000 16 – NDA : 11755725575
Tous droits réservés

